

# Détails du projet

## Aménagement d'un bras mort et d'un étang dans la zone alluviale de la Lomène, automne 2021



Photo du bras mort en terrassement vue depuis le côté Sud (Source : Stève Guerne, ENV - 29.09.2021)

## Données générales

---

<b>Cours d'eau :</b>	Doubs
<b>Zone alluviale :</b>	La Lomène
<b>Plan de gestion :</b>	Mesures n° 6.4, 6.5, 7.5 et 9
<b>Ban communal :</b>	Clos du Doubs/ localité St-Ursanne
<b>N° parcelle :</b>	261
<b>Coordonnées centre :</b>	2°59'700 / 1°24'282
<b>Propriétaire du terrain :</b>	République et Canton du Jura
<b>Statut de protection :</b>	Surface sise en zone alluviale d'importance nationale, en réserve naturelle du Doubs et dans le périmètre réservé aux eaux.
<b>Projet :</b>	Réalisation d'un bras mort et d'un étang.
<b>Objectifs du projet :</b>	Reconstituer des ripisylves à bois tendre sur les rives du Doubs Augmenter les milieux à caractère humide aux abords du Doubs. Créer une zone calme pour le cortège piscicole du Doubs. Créer une zone de reproduction en faveur des batraciens.
<b>Espèces cibles prioritaires :</b>	Crapaud accoucheur. Couleuvre à collier. Groupement végétal à bois tendre.
<b>Mesures :</b>	Aménagement d'un bras mort et d'un étang avec terrasses basses. Déplacement en rive d'une quinzaine de buissons et d'arbustes concernés par le terrassement (zone de confluence bas mort). Mise en place de murgiers (tas de blocs calcaires) et de tas de branches en rive. Mise en place de souches dans les milieux mouillés. Plantations de boutures de saules, d'une dizaine d'essences différentes de buissons. Semi hydraulique.
<b>Exploitant agricole :</b>	M. José Métille.
<b>Forme exploitation avant projet :</b>	Prairie avec pâture d'automne. Surface de promotion de la biodiversité (SPB) type 634 « Prairie riveraine » sur une bande d'une largeur de 10 mètres annoncée depuis la berge du Doubs (soit 50 ares ce qui représente 38% de la surface).
<b>Forme exploitation après projet :</b>	Surface de promotion de la biodiversité (SPB) type 851 « Surface à litière » dans les parties basses, type 852 « Berges boisées » en rive du Doubs, type 611 « Prairies extensives » dans les autres surfaces (soit au total 130 ares ce qui représente 100% de la surface).

## Direction du projet

---

<b>Maître d'œuvre (MO) :</b>	RCJU, Office de l'environnement
<b>Bureau d'étude :</b>	Biotec biologie appliquée SA, Audrey Friedli et Gilles Butikofer
<b>Direction générale :</b>	Office de l'environnement, Stève Guerne
<b>Direction localisée :</b>	Biotec biologie appliquée SA, Audrey Friedli

## Entreprises mandatées

---

<b>Entreprise génie civil :</b>	PMB Construction SA (terrassement)
<b>Entreprises génie végétal :</b>	Aménat Sàrl (génie biologique) Entreprise forestière Frédéric Métille (plantation et barrière)
<b>Autres entreprises :</b>	Buchs et Plumey (constat de preuve à futur de la route)

## Dimension des aménagements

---

<b>Altitude rive Champs-Fallat :</b>	437 m.s.m
<b>Altitude fond bras mort :</b>	434.5 m.s.m
<b>Emprise étang :</b>	700 m <sup>2</sup>
<b>Emprise bras mort :</b>	2'700 m <sup>2</sup>
<b>Volume terrassement :</b>	6'000 m <sup>3</sup> , dont 1'200 m <sup>3</sup> de terre végétale valorisée sur des terres agricoles situées à proximité et en-dehors de la réserve naturelle



## Coûts et financement

---

- Montant des travaux et du suivi : 433'000 francs
- Répartition financement :
  - Confédération suisse (OFEV) 281'450 francs 65 %
  - Elektrizitätswerk der Stadt Zürich (ewz) 56'290 francs 13 %
  - Energie Wasser Bern (ewb) 56'290 francs 13 %
  - République et Canton du Jura 38'970 francs 9 %

### Travaux réalisés :

- Gros œuvre
  - Terrassement de 6'000 m<sup>3</sup> ;
  - Déplacement des buissons et des arbustes situés dans la liaison du bras mort avec le Doubs (aucune suppression de ligneux dans ce projet).
- Second oeuvre
  - Plantation supplémentaire d'arbres, d'arbustes et de buissons autour des aménagements.
  - Boutours de saules dans les terrasses basses.
  - Mise en place de souches et de microstructures (tas de pierres et de branches)
  - Semi type « prairie humide » sur les terrasses basses et sur les berges.
  - Semi type « prairie fleurie » sur les rives.
  - Pose d'une barrière de protection.

Saint-Ursanne, le 13 décembre 2021